



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE MESURES PRELIMINAIRES DES HAP ET DES METAUX LOURDS SUR MAYOTTE !

Le mois d'avril marque le début d'une étude des émissions des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des métaux lourds.

Le développement de Mayotte s'accompagne de fortes émissions de polluants dans l'air ambiant. Parmi ces polluants, il existe des métaux lourds et des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dangereux pour la santé et pour l'environnement. Leur évaluation préliminaire doit être effectuée afin de faire le point sur leurs concentrations dans l'air que nous respirons.



Crédit photo : Hawa Mayotte

Toute notre actualité sur
www.hawa-mayotte.fr



*En période de confinement,
il est important de bien aérer
son logement !*

CONTACT

Bruno BROUARD-FOSTER

mob. : 0639 94 41 28

tél : 02 69 600 677

direction@hawa-mayotte.org

Hawa Mayotte

53 Résidence Espace Canopia

Les Hauts Vallons

BP61

97600 MAMOUDZOU

Observatoire de la Qualité de l'Air de Mayotte

Pour quelle raison fait-on cette étude ?

La départementalisation de Mayotte conduit l'île à appliquer les réglementations françaises et européennes notamment en termes de surveillance de la qualité de l'air. L'état délègue cette tâche aux AASQA (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air). Les AASQA sont chargées de surveiller les concentrations des polluants réglementés et de mettre à disposition du public les données mesurées. La création de Hawa Mayotte a permis d'entamer l'évaluation des principaux polluants atmosphériques réglementés. Le mois d'avril 2021 marque le début d'une nouvelle campagne d'évaluation préliminaire.

Combien de temps durera cette étude ?

L'évaluation préliminaire va s'étaler sur une période de 3 ans. Elle va permettre de faire le point sur les concentrations des HAP et des métaux lourds réglementés. A l'issue de cette étude, Hawa Mayotte pourra déterminer si les émissions de HAP et de métaux lourds sont en accord avec les réglementations européennes. En fonction du résultat de l'évaluation préliminaire, Hawa Mayotte pourra définir une stratégie de surveillance de ces polluants dans la ZAS de Mayotte (Zone Administrative de Surveillance) par rapport aux seuils d'évaluation inférieurs et supérieurs. L'association déterminera s'il faut faire des mesures fixes, des mesures indicatives, de la modélisation ou une combinaison de ces techniques de surveillance.

Où et comment sera-t-elle réalisée ?

Cette campagne se déroulera dans l'agglomération de Mamoudzou. La commune cheffeliu a été privilégiée à cause de la forte densité de population, d'une circulation routière élevée et de ses nombreuses zones industrielles.

Hawa Mayotte s'est munie de deux préleveurs du modèle Partisol Plus 2025i. Cette machine permet d'effectuer la mesure des métaux lourds et des HAP dans l'air. Trois de mesures de 24 heures des hydrocarbures aromatiques polycycliques sont réalisés par semaine. Une mesure de 7 jours est réalisé par mois pour les métaux lourds.

Les concentrations en HAP et en métaux lourds sont mesurées sur la fraction PM₁₀ des particules fines. Les particules fines sont issues des émissions de polluants majoritairement dû aux activités anthropiques.



Partisol Plus 2025i

Observatoire de la Qualité de l'Air de Mayotte

Quelles sont les conséquences de cette pollution ?

Les PM₁₀ sont des poussières en suspension dans l'air. Ces particules peuvent se former de manière naturelle mais aussi par l'action de l'homme : transports routiers et aériens, poussières issues des carrières et des chantiers, brûlis etc... Elles peuvent contenir plusieurs composés chimiques notamment des HAP et des métaux lourds qui sont des polluants qui engendrent de graves problèmes sanitaires et environnementaux.

Les voulés sont des moments où il peut y avoir de fortes émissions de HAP. Le benzo(a)pyrène ou B[a]P est un HAP cancérigène émis par la graisse brûlée. En effet lorsque l'on grille une viande, au contact du feu la graisse peut libérer du B[a]P dans l'air. Il pénètre dans l'organisme par inhalation. Combiné à d'autres HAP, il peut provoquer des tumeurs des voies respiratoires.



Crédit photo : Nell aventure mahoraise

Les métaux peuvent être émis par l'abrasion des plaquettes de frein et lors de la diffusion des gaz d'échappements dans l'air. Le plomb est l'un des métaux émis par cette forme de pollution. Il peut provoquer de graves séquelles au niveau du cerveau chez l'enfant et de l'infertilité chez l'adulte.

Il apparaît capital de se mettre à jour au niveau des réglementations nationales notamment pour préserver la santé humaine et l'environnement.